



# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

## ARRIVÉE / DÉPART

Le jour de votre arrivée, nous vous accueillons entre 17h et 20h. Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous invitons à nous envoyer un SMS ou à nous contacter par téléphone une heure avant votre arrivée au +32(0)499 00 13 80.

À votre arrivée, nous vous présenterons notre gîte et les alentours et établirons avec vous un état des lieux. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos toutes vos questions.

Les départs sont prévus à 10h maximum. Un état des lieux de sortie sera effectué.

Une enquête de satisfaction est à votre disposition. Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour y répondre afin que nous puissions encore améliorer nos services.

## INVENTAIRE

Une fiche détaillée à signer vous sera transmise avec l'intégralité du matériel disponible dans le gîte.

## RESPECT DES LIEUX

### GÎTE NON-FUMEUR

**Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du gîte.** Vous disposez d'un endroit couvert avec un cendrier à l'extérieur. Nous vous prions de ne pas jeter de mégots au sol de notre site.

### ANIMAUX DE COMPAGNIE INTERDITS

### INTÉRIEUR

Nous demandons que la gestion des lieux se fasse en « bon père de famille ». Les dégradations, saletés et tout autre acte d'incivilité et de vandalisme ne sera en aucun cas toléré. Le non-respect de ces contions entrainera une sanction.

#### *Gestion des équipements :*

1. Le chauffage est assuré par un chauffage sol alimenté par une chaudière à gaz. La citerne se trouve à l'extérieur du gîte. L'eau chaude est produite à partir de la chaudière. Il est interdit de modifier les paramètres préalablement réglés. Un poêle à bois complémentaire peut être utilisé. Le bois qui est à votre disposition gratuitement doit être utilisé de manière raisonnable.
2. L'eau provient du réseau géré par la Société Wallonne des Eaux (SWDE).
3. L'électricité provient du réseau Orès. Au vu de l'éloignement du réseau, la consommation doit être utilisée avec parcimonie. **La recharge de véhicule électrique est strictement interdite** (risque d'incendie).
4. Le locataire est tenu de nous signaler immédiatement toute anomalie de fonctionnement (eau, électricité, pannes...).
5. Une connexion wifi est à votre disposition gratuitement. Nom du réseau : Honville 345 / Mot de passe : Honville1

### EXTÉRIEUR

1. Propreté : dans son ensemble, la nature doit être respectée, aucun déchet, ni ordure, ne sera toléré.
2. Animaux : pour votre parfaite information, les clôtures des vaches et des moutons sont électrifiées.

3. L'étang : la baignade est interdite. La pêche est autorisée en respectant la pratique « no kill » (qui consiste à relâcher le poisson vivant dans les meilleures conditions). Le nourrissage des poissons est interdit. Aucune nourriture ne peut être jetée dans l'étang. Les enfants doivent obligatoirement porter un gilet de sauvetage dans la barque et restent sous la surveillance et la responsabilité d'un adulte.

4. Général :

- deux caméras de surveillance sont installées devant et derrière le bâtiment pour la protection du site ;
- les feux sont interdits en dehors du barbecue et du brasero ;
- selon le code forestier en vigueur, aucun engin à moteur ne peut circuler sur le site, ni en forêt ;
- aucun(e) mobil-home, caravane ou tente supplémentaire ne sera toléré(e). Le gîte est d'une capacité de 10 personnes maximum.

**Le propriétaire se réserve le droit d'accéder aux extérieurs pour l'entretien général et le soin aux animaux.**

## BRUIT / VOISINAGE

Selon le code pénal en vigueur, et par respect de la nature et des animaux sauvages, le tapage nocturne, la musique au volume excessif et toute autre nuisance sonore ne sont pas tolérés.

**Les feux d'artifices sont interdits.**

## MÉNAGE

Même si le ménage est réalisé par nos soins après votre départ, le locataire s'engage à vider les poubelles, défaire les lits, vider le frigo, faire la vaisselle et balayer ou aspirer en fin de séjour.

## DÉCHETS

Dans notre démarche verte, nous demandons au locataire de procéder au bon tri des déchets, selon l'organisation d'IDELUX : 1. Matière organique-compost / 2. Verres blancs / 3. Verres couleur / 4. PMC (emballages en plastique, en métal et à boissons) / 5. Cartons et papiers.

Les poubelles sont à vider à l'extérieur du gîte, à l'endroit prévu à cet effet (près de la grange).

## MATÉRIEL BÉBÉ

Sur demande, nous pouvons fournir un lit parapluie (avec linges de lit), un matelas à langer, une chaise haute et de la vaisselle adaptée aux enfants de moins de 4 ans.

**Ce règlement d'ordre intérieur est indissociable du contrat de location et des conditions générales de vente qui doivent être signées en deux exemplaires par les deux parties.**

Fait en deux exemplaires, à ....., le .....

*Signatures des deux parties, précédées de la mention « lu et approuvé »*

**Le propriétaire**

**Le locataire**